



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.3.1 et B.3.12

Numéro de la demande : 2015-3369
Demande : Modifications à l'étiquette du produit : diminution de la dose d'application et nouveau site
Produit : Agent antimicrobien aqueux Tris Nitro 25 %
Numéro d'homologation : 16822
Matière active (m.a.) : 2-(hydroxyméthyl)-2-nitro-1,3-propanédiol ou tris(hydroxyméthyl)nitrométhane
Numéro de document de l'ARLA : 2666422

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'agent antimicrobien aqueux Tris Nitro 25 % de façon à élargir l'utilisation à la lutte contre les microorganismes dans la production de pétrole et de gaz tout en retirant les utilisations relatives aux fluides pour l'usinage des métaux et aux tours de refroidissement et en réduisant la dose maximale d'application unique.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Les modifications proposées au profil d'emploi n'ont pas d'incidence sur le profil de toxicité aiguë de l'agent antimicrobien aqueux Tris Nitro 25 %.

L'utilisation de l'agent antimicrobien aqueux Tris Nitro 25 % s'inscrit dans le profil d'emploi qui est homologué pour le tris(hydroxyméthyl)nitrométhane. Par conséquent, l'exposition à cette substance ne devrait pas augmenter au-delà de l'exposition associée aux produits actuellement homologués.

Évaluation environnementale

Les doses d'application de l'agent antimicrobien aqueux Tris Nitro 25 % utilisées dans la production de pétrole et de gaz correspondent aux doses des utilisations homologuées. L'exposition environnementale prévue pour les organismes non ciblés ne devrait pas entraîner de risques environnementaux inacceptables si elle est comparée à celle découlant des utilisations actuellement homologuées dans les champs de pétrole, pourvu que le produit soit utilisé conformément au mode d'emploi de l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur des nouvelles utilisations de l'agent antimicrobien aqueux Tris Nitro 25 % dans les champs pétrolifères sont fondés sur des données relatives à un agent antimicrobien déjà homologué qui contient 50 % de tris(hydroxyméthyl)nitrométhane en vue de supprimer les microorganismes dans les boues de forage, les fluides de complétion et de reconditionnement, les fluides de packer, les fluides de fracturation hydraulique, les injections d'eau, les fluides de récupération assistée du pétrole, les rejets de fluides d'injection, les systèmes de stockage et de distribution d'eau dans la production de pétrole et de gaz, les puits et systèmes de stockage du gaz, les épreuves hydrostatiques, les opérations de raclage et de grattage des pipelines ainsi que dans la production, le stockage et la distribution d'hydrocarbures. Les données démontrent que cet agent antimicrobien déjà homologué qui contient 50 % de tris(hydroxyméthyl)nitrométhane est efficace pour supprimer les microorganismes à des doses allant de 50 à 1 000 parties par million (ppm) de matière active ou de 100 à 2 000 ppm de produit, selon l'usage. Par conséquent, l'utilisation de l'agent antimicrobien aqueux Tris Nitro 25 % (contenant 25 % de tris(hydroxyméthyl)nitrométhane) sera efficace contre la prolifération microbienne dans la production de gaz et de pétrole à des doses d'application de 200 à 4 000 ppm de produit selon l'emploi désiré.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition et a conclu qu'ils étaient suffisants pour corroborer les modifications à l'étiquette de l'agent antimicrobien aqueux Tris Nitro 25 %.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2553985	2015, DACO 10.1 (Value Summaries) DACO 10.2.3.1 (Efficacy Trial Summaries), DACO: 10.1,10.2.3.1
2553986	2014, Antimicrobial Efficacy of Aquacar(TM) TN 50 Water Treatment Microbiocide for Oil and Gas Applications, DACO: 10.2.3.2
2553987	2014, The Antimicrobial Activity of THNM Formulations: Minimum Inhibitory Concentration (MIC) Studies versus Bacteria, DACO: 10.2.3.2
2553988	2015, DACO 10.2.4 Use History, DACO: 10.2.4
2553989	2015, DACO 10.3.1 (Summaries) DACO 10.3.2 (Non-Safety Adverse Effects), DACO: 10.3.1,10.3.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.